

Ligue de Bourgogne Baseball & Softball

Préparation Réunion du Comité Directeur du 4 février 2012

- **Présents** : Julien FRESLON, Laurent CARPENTIER, Alain BOISNEAU, Lionel BUSNEL, Michaël SIMONET, Walter GAUTHIER, Rémy STRAMANDINO, Jérôme MONNERET, Marie BONNIVEN.
- **Excusés** : Ashish SHARMA, Sylvain BERNARD, Julie SIMONET, Grégory Marchand, Rodolphe MARTIN, Luc HONG VAN.
- **Assistent** : Didier MAILLET, Nadège BOULLY, Cédric CHEVROT, Frédéric VAILLEAU, José ISTURIZ.

Il est constaté que 9 membres sont présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer.

La réunion est présidée par Julien FRESLON. Il ouvre les débats à 18h à l'espace CORMIER à MAILLOT.

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres élus au sein du Comité Directeur de la Ligue. La Ligue ne disposant à cet instant plus de Secrétaire, il en revient au Président la charge de rédiger le PV de ce Comité Directeur.

Présentation de l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du Comité Directeur du 7 janvier 2012 à Chalon sur Saône,
2. Ouverture à candidature et élections des postes vacants au sein du Bureau de la Ligue,
3. Point sur le contrat d'objectifs Conseil Régional + Dossier CNDS 2012,
4. Présentation et validation des candidatures aux différentes commissions et à la coordination de l'ETR de Bourgogne,
5. Répartition des missions (commission + ETR) et définition d'échéances,
6. Traitement des demandes et aides aux clubs :

1. Approbation du PV du Comité Directeur du 7 janvier 2012

Correction à apporter :

- ✘ Walter GAUTHIER, membre élu du CD de la Ligue en date du 20 Novembre 2010, doit apparaître dans la liste des membres présents. Ce qui porte à 7 le nombre de voix présentes à l'ouverture de ce Comité Directeur.
- ✘ Laurent CARPENTIER soulève son désaccord sur un paragraphe du PV et notamment en rapport à l'objet du rassemblement des clubs du 20 novembre 2011. Il rappelle que l'objectif de cette réunion n'a jamais été l'éviction de membres mais la mise en avant d'une procédure pour compléter le Comité Directeur en place et ainsi envisager une ré-organisation de fonctionnement pour l'avenir de la ligue.
Le paragraphe relate donc la propre interprétation et les propos de Jérôme MONNERET et non une vérité.
→ Une discussion entre membres du Comité Directeur porte ensuite sur la méthodologie de rédaction d'un PV et il est conclu de rédiger une note régionale pour le future Secrétaire afin de redéfinir les modalités de rédaction.
- ✘ Le président soumet aussi une modification du paragraphe suivant :

*« Une discussion s'ouvre ensuite sur les champs d'actions **contre rémunération** possibles de Maxime JACHET avec son BPJEPS. Julien FRESLON ~~ne pense pas~~ **affirme** que Mr JACHET ~~puisse faire autre chose que de l'animation découverte~~ **ne peut assurer en tant que missions salariées autre chose que les prérogatives inscrites sur sa carte professionnelle** alors que Mr Jérôme MONNERET insiste sur les compétences acquises dans divers stages (BOURGES, ROUEN, SAVIGNY) qui pourraient lui permettre de dispenser aussi de l'apprentissage technique. »*

→ Pour ce faire, il est rappelé que l'arrêté du 24 février 2003 créant le BPJEPS APT, diplôme de niveau IV, confère à son titulaire les prérogatives d'exercice professionnel relatives à :

- L'animation à destination de différents publics à travers la découverte et l'initiation à des activités physiques ou sportives diversifiées,
- L'entretien des capacités physiques générales dans un objectif de santé,
- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique, et au fonctionnement de la structure.

→ Dans ce même arrêté, il est dit aussi que :

- Les interventions du titulaire de la spécialité « Activités Physiques pour Tous » ne visent pas le perfectionnement, la compétition ou une spécialisation dans une activité.

→ *Une note régionale présentant les différentes prérogatives professionnelles en fonction des diplômes sera prochainement réalisée par l'ETR en collaboration avec la DTN et diffusée aux membres du Comité Directeur et aux clubs.*

- ✘ Enfin Le président met en avant une accusation grave et infondée et demande à ce que celle-ci soit supprimée. Il cite :

« Mr MONNERET fait remarquer qu'avant que Mr FRESLON ait son BEES 1^{er} degré, celui-ci dispensait sous rémunération de l'apprentissage technique alors qu'il était au même point que Mr JACHET si l'on s'en référait uniquement aux intitulés de sa carte professionnelle de l'époque. »

N'ayant jamais eu connaissance ni du contrat de travail, ni de l'emploi du temps ni même des intitulés des missions ou encore contenus des conventions de prestation de service dispensées dans le cadre de l'emploi salarié de Julien FRESLON au Club de NEVERS depuis le 1er Janvier 2007, il est inconcevable que Jérôme MONNERET émette et reporte sur un PV de Comité Directeur de Ligue un tel jugement de valeur personnel et, qui plus est, complètement faux.

Approbation du PV du Comité Directeur : 1 Voix Contre – 2 Abstentions – 6 voix Pour

2. Ouverture à candidature et élections des postes vacants au sein du Bureau de la Ligue

Suite aux récentes démissions de Marie PHILIPPE et de Jérôme MONNERET, les postes ouverts à vacance au sein du Bureau de Ligue sont :

- ♣ Vice-Président
- ♣ Secrétaire Général & Secrétaire Adjoint
- ♣ Trésorier & Trésorier Adjoint

Le Président rappelle l'importance du travail d'équipe afin de pouvoir mieux se répartir les tâches et missions et ainsi assurer une meilleure production. Un appel à candidature est lancé au sein du Comité Directeur afin de pourvoir ces postes.

Sont candidats :

Secrétaire Général : Laurent CARPENTIER

Trésorière : Marie BONNIVEN

Élection à bulletin secret (majorité +1 des membres présents) :

Les 2 candidats sont élus à l'unanimité soit 9 voix POUR.

3. Point sur le contrat d'objectifs Conseil Régional + Dossier CNDS 2012

Conseil Régional de Bourgogne

Le dossier 2012 a été reçu par le Président courant janvier. Celui-ci est à déposer rapidement en main propre au service des sports du CR accompagné du dossier 2011 qui a connu un problème de traitement.

Le président présente le dossier et notamment la partie chiffre 2011. Concernant « le descriptif du projet », il propose aux membres du Comité Directeur de présenter au Conseil Régional le projet ETR 2012. La subvention sollicitée permettrait en conséquence de financer les frais de fonctionnement, d'animation, d'encadrement et de formation engendrés par l'ETR sur la saison 2012.

Le Président se propose de réaliser ce dossier 2012 et de solliciter une aide d'un montant de 2000€.

CNDS 2012 :

Il est rappelé que les dossiers CNDS 2012 des Ligues Régionales doivent être déposés avant le **mercredi 22 Février 2012** et que tous les justificatifs et comptes-rendus d'actions 2011 doivent être parvenus avant. Il faut noter qu'un projet associatif a été intégré au dossier 2012 afin de répondre à une demande du Ministère des Sports et du Directeur Général du CNDS.

Tous les documents concernant la campagne 2012 sont à télécharger sur le site du CROS de Bourgogne. Un document regroupant les Directives Régionales est incontournable pour déterminer les projets que la Ligue portera sur 2012 et qui serviront de support aux 5 Fiches Actions que nous pourrions déposer.

Au regard du délai très court et de l'incapacité à justifier l'action 2011 portant sur l'organisation de stage de perfectionnement, il risque d'être compliqué de réaliser un dossier pour la campagne 2012. Une étude de faisabilité sera réalisée par le Bureau de la Ligue sans aucune certitude.

José ISTURIZ et Didier MAILLET réaffirment que la Direction Régionale « Jeunesse et Sports » sera particulièrement « regardante » quant au dossier de subvention porté par le Baseball & Softball suite aux récents événements avec Mme JACQUARD de l'Akadémie Bourgogne Cricket.

4. Présentation et validation des candidatures aux différentes commissions et à la coordination de l'ETR de Bourgogne

La Commission Régionale Arbitrage Baseball (CRAB) est l'unique commission qui fonctionnait déjà en amont de la refonte de l'organisation actée le 7 janvier dernier. 2 membres sont identifiés : **Rodolphe MARTIN (président) et Luc HONG VAN (membre)**. Il est donc proposé de ne pas modifier cette organisation tout en permettant à de nouveaux candidats de les rejoindre.

Décision prise par la Comité Directeur à l'unanimité.

Refonte CRSS, CRFD, CRT :

Le Comité Directeur traite chaque candidature afin d'approuver à la majorité +1 la qualité de Membre ou Pilote de commission.

L'ensemble des candidatures sont approuvées à l'unanimité par le Comité Directeur.

Composition des commissions :

CRAB :

Pilote : Rodolphe MARTIN

Membre : Luc HONG VAN

CRSS :

Pilote : Marie BONNIVEN

Membre : Nadège BOULLY

CRFD :

Pilote : Laurent CARPENTIER

Membres : Jérôme MONNERET, Alain BOISNEAU, Didier MAILLET

CRT :

Pilote : Jérôme MONNERET

Pôle Jeune : Alain BOISNEAU, Michaël SIMONET, Jérôme MONNERET

Pôle Softball : Rémy STRAMANDINO, Lionel BUSNEL, Nadège BOULLY

Pôle Baseball : Sylvain BERNARD

Pôle Cricket : Ashis SHARMA

Chaque commission est composée d'un pilote et d'au moins 2 membres. Au moins l'un des membres (pilote compris) doit être élu au Comité Directeur de la Ligue. Enfin, aucun candidat ne peut participer à plus de 2 commissions.

Une remarque est faite sur le Pôle Baseball et le manque de volontaire au regard du travail à fournir par ce Pôle.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de placer le Pôle Baseball de la CRT sous accompagnement de l'ETR.

Coordination Équipe Technique Régionale :

Le Comité Directeur traite les candidatures reçues et désigne le Coordinateur de l'ETR Bourgogne par le vote. Seul Candidat, Julien FRESLON est désigné Coordinateur de l'Équipe Technique Régionale de Bourgogne.

Jérôme MONNERET interpelle alors les membres du Comité Directeur sur la double fonction de

Julien FRESLON en tant que Président de Ligue et Coordinateur de l'ETR. Il s'interroge sur le conflit d'intérêts possible en cas de missions salariées dans le cadre de l'ETR.

Julien FRESLON rappelle qu'il n'est pas question de se faire salarier par la ligue dans le cadre des missions de coordination de l'ETR. Seule une convention de mise à disposition entre le club de Nevers et la Ligue pourrait être à l'étude pour participation aux frais ou vacation. Maintenant toute décision de vacation devra être approuvée par le Comité Directeur sur la base d'un vote démocratique, ce qui rompt toute possibilité de conflit d'intérêts.

Le Coordinateur devra annoncer la composition de son Noyau Dur **avant le 11 Février 2012.**

5. Répartition des missions (commission + ETR) et définitions d'échéances

Le Président soumet aux membres du Comité Directeur une étude de répartition des missions et échéances sur la base du 1er Semestre 2012.

Après partage et échange sur ce document, ce dernier est approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur (9 voix) et oriente le travail des commissions et de l'ETR dès à présent.

Une 1ère évaluation sera réalisée lors de la réunion du Comité Directeur de la Ligue prévue en date du 28 Avril 2012.

Le Comité Directeur valide la programmation des championnats régionaux 2012 sous réserve des informations des lieux de matchs à domicile pour Rahon et l'entente 15U Vikings/Red Stars.

6. Traitement des demandes et aides aux clubs

➤ Déclaration de mise en sommeil du club des Piloners du Creusot

Présentation du PV AG du club en date du 14 janvier 2012. La mise en cessation d'activité a officiellement été déclarée par la FFBS lors du CD fédérale du 21 janvier dernier.

Une discussion s'enclenche alors sur la suite à donner concernant la dette enregistrée de 795€ par le Club du Creusot. **La décision unanime est prise de rédiger un courrier aux anciens dirigeants afin de récupérer tout ou partie du matériel du club afin de couvrir les frais non encaissés sur 2010 et 2011.**

➤ Prise de position sur la situation des Samourais de Sens pour la saison 2012

Les dirigeants du club ont transmis à la Ligue un document de synthèse regroupant le rapport financier 2011 et un projet d'activité 2012 budgétisé. Ce dernier fait apparaître les maigres ressources dont dispose l'association aussi bien financièrement qu'humainement. De ce fait, le maintien de l'affiliation fédérale pour 2012 ne semble pas des plus judicieux au regard de leur projet d'activité. **Par conséquent le Comité Directeur de la Ligue acte sur une demande de mise en sommeil fédérale temporaire pour cette association tout en maintenant l'aide et l'accompagnement de la ligue de Bourgogne à cette association jusqu'en juin 2012. Lors de la réunion de CD du 30 Juin 2012, leur situation sera réévaluée en fonction des actions menées sur le 1er semestre 2012.**

➤ **Aide à l'événementiel (Open Féminin de Dijon, Tournoi 12U Nevers)**

Depuis 3 ans, la Ligue aide les clubs dans leurs démarches d'organisation d'événementiels sportifs. Il a été constaté qu'il n'est pas toujours facile de justifier cette aide en trésorerie sur la base de facture Club ni de respecter une certaine équité entre les demandes. C'est pourquoi, il est proposé aux membres du CD de prendre position sur un forfait régional d'aide à l'événementiel par catégorie. *Il a été décidé d'accorder une aide journalière de 50€ à toute action d'événementiel déclarée auprès de la Ligue de Bourgogne.*

➤ **Enregistrement du rattachement sportif en Bourgogne du club de RAHON**

Présentation du Document, Approbation du CD et signature de la Ligue pour diffusion à la CNSB.

Afin de ne pas renouveler la mauvaise expérience des Piloners du Creusot, la validation de l'inscription au championnat PH de Bourgogne du club de Rahon ne sera acceptée que sur la base des conditions suivantes :

1. Réaliser les matchs à domicile sur des terrains Bourguignons,
2. Présenter un roster d'engagement d'au minimum 10 joueurs + un chèque de Caution de 50€ (pénalité pour forfait),
3. Signer un acte d'engagement sur la base de l'étude prévisionnelle des péréquations du championnat PH 2012 et déposer un chèque de caution du montant correspondant.
4. S'assurer que l'ensemble des officiels sont enregistrés sur le rôle actif auprès de la CRAB et CRSS de Franche Comté.

➤ **Validation de l'entente Vikings/Red Stars pour le championnat régional 15U**

L'entente étant validée par la Commission Fédérale Jeunes, il est demandé à ces 2 clubs de confirmer les lieux d'accueil des 3 journées de championnat 15U à domicile **avant le 3 mars 2012.**

La date de la prochaine réunion est fixée le 28 Avril 2012 à partir de 14h. Il est demandé au club de Féney d'effectuer une réservation de salle afin de pouvoir accueillir ce rassemblement et de confirmer la faisabilité le plus rapidement possible.

Le Président lève la séance à 21h15.

Julien FRESLON
Président de la Ligue Bourgogne



Laurent CARPENTIER
Secrétaire Général

